

Journée d'étude académique organisée par L'académie de Grenoble et l'université Grenoble Alpes

La laïcité est le fondement du pacte républicain. Juridiquement, la Constitution définit la France comme « une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ». Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. » Ce cadre juridique du contrat entre l'État et la Nation est la formalisation de l'enracinement de la laïcité dans les institutions françaises depuis la loi du 9 décembre 1905 séparant les Églises et l'État. Dans son article premier : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions [...] édictées dans l'intérêt de l'ordre public. »

La laïcité, dans ce pacte républicain, assure la liberté de conscience de chacun lui permettant de choisir sa vie spirituelle ou religieuse comme d'en changer ; l'égalité en droit entre les citoyens quelle que soit leur croyance avec la garantie de non discrimination ; la capacité de vivre ensemble et, de fait, l'expression de la fraternité. La neutralité de l'État et de ses représentants est une garantie essentielle pour tous. Pour l'École, la laïcité est à la fois un cadre, une méthode, une éthique et un contenu d'enseignement.

Un Contrat engage les parties, et crée un lien d'interdépendance choisi entre elles. Il comprend l'idée d'un engagement de celles-ci et d'obligations consenties, définissant ainsi une sorte de communauté d'intérêt, fondement de la production d'un « commun ». Pour autant, le commun s'entend tout à la fois comme ce que l'on souhaite partager et comme ce que l'on consent effectivement à partager. Le commun s'inscrit donc dans une tension entre ambition collective et acceptation individuelle. Au regard de cette tension, il est possible de s'interroger sur la possibilité d'adjectiver le terme « laïque » pour qualifier un pan fondamental du pacte républicain. L'idée même de contrat est-elle compatible avec celle de principe ? Comment comprendre les fondements de cette contractualisation nécessairement évolutive ? Comment concilier impératif de principe et modalité d'adhésion à ses fondements ? Peut-il exister des clauses possibles de rupture du contrat laïque ?



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



JOURNÉE D'ÉTUDE ACADEMIQUE

« Laïcité et contrat laïque »

le mercredi 06 décembre 2017

à l'amphithéâtre de CANOPÉ

11, avenue Maréchal Champon

38000 Grenoble

« Laïcité et contrat laïque »

PROGRAMME DE LA JOURNÉE D'ÉTUDE ACADÉMIQUE

8h30 Accueil des participants

9h00 **Ouverture du colloque et introduction de la journée**
Nathalie Reveyaz, référente laïcité académie de Grenoble
Kevin Sutton, géographe, maître de conférences Université Grenoble Alpes – UMR PACTE

9h15 **La laïcité et le « contrat laïque » : un contrat politique, quelles dimensions juridiques ?**

La laïcité un contrat juridique

Clément Bénébaz, Maître de conférences en Droit public – Université Savoie-Mont-Blanc

Échanges avec l'auditoire

10h30 Pause

10h45 **Le contrat laïque : un compromis, une réponse, ou un idéal social**

Le contrat laïque, un contrat politique

Jérôme Grondeux, inspecteur général de l'éducation nationale – groupe histoire géographie

Échanges avec l'auditoire

12h00 Pause déjeuner libre

14h **Laïcité, contrat laïque et actions éducatives**

Des mesures ministérielles au service du « contrat laïque »

Isabelle BECU SALAÜN, Inspectrice principale jeunesse et sports de pôle Jeunesse Sports Vie Associative DDCCS de l'Isère – **Hélène VINCENT**, Directrice de l'institut de l'engagement - **Jérôme Bizet**, EVS académie de Grenoble - **Angélique Spataro**, Principale-adjointe collège Jules Vallès, Fontaine - **Vincent Dupayage**, Proviseur cité Stendhal, Grenoble

Modérateur : **Nathalie Reveyaz**, IA-IPR histoire et géographie, référente académique laïcité

Échanges avec l'auditoire

15h30

L'Ecole, la contractualisation de l'action éducative sur son territoire pour une continuité d'actions

Eric Vénard – chargé de mission contrats d'objectifs - **Lau Villerot** – chef de division DIVET – **Yves Berthuin** Chargé de mission citoyenneté CD38 – **Sékolène Jay** chargée de projet, direction éducation jeunesse et sport CD38 - **Jacques Pelloux**, Principale Fabienne **Hamard**, CPE du collège Icare- Goncelin
Modérateur : **Anne-Laure Albanet**, Proviseur vie scolaire

Échanges avec l'auditoire

17h

Bilan et conclusion de la journée